

Ecole Primaire du RPI de Saint Piat, Mévoisins,
Chartainvilliers et Soulaire.

Nouvelles inscriptions pour 2026-2027

Votre enfant rentre en PS (nés en 2023) ou dans une autre classe* en septembre ?

- Il faut, au préalable, inscrire votre enfant en mairie, récupérer le récépissé d'inscription, le remplir et le faire tamponner par la mairie.
- Ensuite il convient de prendre RDV avec le directeur, Mr HENAULT par téléphone au 06.42.08.14.99.
- Il faudra fournir les pièces suivantes pour compléter l'inscription :
 - le certificat de radiation fourni par l'école d'origine*
 - le récépissé d'inscription de la mairie
 - une copie du livret de famille
 - une copie du carnet de santé (page des vaccinations) (uniquement pour l'école)
 - un justificatif de domicile (uniquement mairie)
 - et toutes les pièces nécessaires aux situations familiales particulières (divorce, séparation, etc, ...)

Le Directeur

TOPO inscriptions

Concernant l'inscription, il existe quelque cas de figure qu'il faut connaître au niveau de la loi :

- parents séparés : Il faut demander à avoir l'ordonnance du JAF pour vérifier si les deux parents ont gardé l'autorité parentale et pour la mise en place du mode de garde.
Concernant la radiation et l'inscription d'un enfant, les juges considèrent que ce sont des actes usuels pour lesquels l'un des deux parents peut agir seul, l'accord de l'autre parent étant réputé acquis (un courrier avec l'autorisation d'une des deux parties permet d'avoir la garantie d'un accord (vous pouvez l'exiger)
- Parents isolés : sauf si sur le livret, il est fait référence à deux parties, pas de justificatif à demander aux parents seuls ; si deux parties mais non indiqués sur la fiche d'inscription, vous pouvez demander si on peut contacter l'autre partie par voie postale ou par mail.

Portes ouvertes

MARDI 23 juin 2026 à 18h15 à l'école
maternelle de Saint-Piat